



# Le Saint-Siège

---

**LETTRE DU PAPE BENOÎT XVI  
À L'OCCASION DE LA "JOURNÉE DU SAINT-SIÈGE"  
À L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE SARAGOSSE\***

*A Monsieur le Cardinal Renato Raffaele MARTINO  
Représentant du Saint-Siège pour la Journée du Saint-Siège  
à l'Exposition internationale de Saragosse*

Je suis heureux d'envoyer un message de foi et d'espérance à ceux qui visitent pendant ces journées l'Exposition de Saragosse 2008, consacrée aux thèmes complexes en relation avec la valeur que possède l'eau pour la vie de l'homme et la conservation de l'équilibre entre les divers éléments de notre monde. Le Saint-Siège a voulu être opportunément présent à l'Exposition avec un stand préparé en collaboration avec l'archidiocèse de Saragosse, que je remercie de son généreux engagement dans la promotion d'initiatives culturelles adaptées en mesure d'initier le visiteur à l'incommensurable patrimoine de spiritualité, d'art et de sagesse sociale qui s'inspire de l'eau et qui a été conservé par l'Eglise catholique.

Nous devons prendre conscience du fait que, malheureusement, l'eau - bien essentiel et indispensable que le Seigneur a donné à l'homme pour conserver et développer la vie - est considérée aujourd'hui, à cause de l'assaut et de la pression de multiples facteurs sociaux et économiques, un bien qui doit être particulièrement protégé à travers des politiques nationales et internationales bien définies et utilisé selon des critères sensés de solidarité et de responsabilité. L'utilisation de l'eau - qui est considérée un droit universel et inaliénable - est en rapport avec les besoins croissants et incontournables des personnes qui vivent dans l'indigence, en tenant compte du fait qu'"un accès limité à l'eau potable influence le bien-être d'un nombre immense de personnes et est souvent cause de maladies, de souffrances, de conflits, de pauvreté et même de mort" (Conseil pontifical Justice et Paix, *Compendium de la Doctrine sociale de l'Eglise*, n. 484). En ce qui concerne le droit à l'eau, il faut souligner qu'il s'agit d'un droit qui a son fondement dans

la dignité de la personne humaine; c'est à partir de cette perspective qu'il faut examiner attentivement les positions de ceux qui considèrent et traitent l'eau uniquement comme un bien économique. Son utilisation doit être rationnelle et solidaire, fruit d'une synergie équilibrée entre le secteur public et privé.

Le fait que l'on considère actuellement l'eau comme un bien principalement matériel, ne doit pas faire oublier les significations religieuses que l'humanité croyante, et surtout le christianisme, a développées à partir de celle-ci, lui accordant une grande valeur comme bien précieux immatériel, qui enrichit toujours la vie de l'homme sur cette terre. Comment ne pas rappeler dans cette circonstance le message suggestif qui nous parvient de l'Écriture Sainte, où l'eau est traitée comme symbole de purification (cf. *Ps* 50, 4; *Jn* 13, 8) et de vie (cf. *Jn* 3, 5; *Ga* 3, 27)? Retrouver pleinement cette dimension spirituelle est la garantie et le présupposé d'une approche adaptée des problèmes éthiques, politiques et économiques qui conditionnent la gestion complexe de l'eau de la part des nombreux sujets intéressés, dans un cadre aussi bien national qu'international.

Avec mes meilleurs vœux pour que l'Exposition de Saragosse suscite chez tous ceux qui la visitent de justes réflexions et favorise chez les autorités compétentes les décisions opportunes en faveur d'un bien si essentiel pour la vie de l'être humain sur la terre, j'envoie à tous, en gage d'abondants dons célestes, ma Bénédiction apostolique.

*Du Vatican, le 10 juillet 2008*

**BENEDICTUS PP. XVI**

---

*\*L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n°30, p.8.*

© Copyright 2008 - Libreria Editrice Vaticana

---

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana